

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

06 JUILLET 2012

L'après-midi 2012 et le vendredi 6 juillet à 18h45, le Conseil Municipal, dûment convoqué est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Houria GOMEZ, Jeannine GUIGON, Maryline WAGNER.

Messieurs Jean-Paul NEUF-MARS, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Bruno VIALATTE.

Absente : Madame Laurence CLOT.

Absents excusés : Madame Laurence COSTA, Madame Nicole VESSIERES, Monsieur Michel DONOLATO.

Pouvoir a été donné par Madame Laurence COSTA à Monsieur Roger OUVRIER-BONNAZ.

Pouvoir a été donné par Madame Nicole VESSIERES à Monsieur André ŒIL.

Pouvoir a été donné par Monsieur Michel DONOLATO à Monsieur Jean-Paul NEUF-MARS.

Madame Maryline WAGNER a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2012 est lu et approuvé à l'unanimité.

AVENANT N° 1 DU LOT N° 7 DU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ESPACE DE LEYNE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux complémentaires pour le chantier d'aménagement de l'Espace de Leyne et ce pour le lot n°7 (Electricité du bâtiment). Cet avenant a fait l'objet d'un avis favorable de la part du maître d'œuvre. L'avenant concerne la rémunération de travaux non prévus initialement au marché liés à des adaptations du projet : Des travaux supplémentaires ont été nécessaires :

- Fourniture et pose de :

* 1 disjoncteur 4x40 A 30 mA

* 1 disjoncteur 4x20 A 20 mA

* 1 disjoncteur 4x40 A

* 1 disjoncteur 2x20 A

* 1 supplément armoire

* 1 câblage disjoncteur

L'entreprise EURR&ELEC Quartier Gamones 26400 EURRE, titulaire du lot n°7 du marché passé selon la procédure adaptée signé le 04/08/2011 a fait parvenir en Mairie un devis qui s'élève au total 1 012,45 € HT. Ce devis est présenté au Conseil Municipal. Le montant du marché passe de 2 795,50 € HT à 3 807,95 € HT soit 4 554,31 € TTC (soit + 36,22

%). Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité l'avenant n°1 du lot n°7 pour le chantier d'aménagement de l'Espace de Leyne pour un montant de 1 012,45 € HT, autorise le Maire à signer ce document et toutes les pièces s'y affèrent.

AVENANT N° 1 DU LOT N° 8 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ESPACE DE LEYNE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux complémentaires pour le chantier d'aménagement de l'Espace de Leyne et ce pour le lot n°8 (Plomberie). Cet avenant a fait l'objet d'un avis favorable de la part du maître d'œuvre. L'avenant concerne la rémunération de travaux non prévus initialement au marché liés à des adaptations du projet : Des travaux supplémentaires ont été nécessaires :

- Fourniture et raccordement de siphons de sol :

* 2 siphons en PVC avec raccordement

* 1 siphons en inox avec raccordement

L'entreprise EURR&ELEC Quartier Gamones 26400 EURRE, titulaire du lot n°8 du marché passé selon la procédure adaptée signé le 04/08/2011 a fait parvenir en Mairie un devis qui s'élève au total 264,00 € HT. Ce devis est présenté au Conseil Municipal. Le montant du marché passe de 3 010,30 € HT à 3 274,30 € HT soit 3 916,06 € TTC (soit +8,77 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité l'avenant n°1 du lot n°8 pour le chantier d'aménagement de l'Espace de Leyne pour un montant de 264,00 € HT, autorise le Maire à signer ce document et toutes les pièces s'y affèrent,

VOIRIE 2012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour réaliser les travaux de voirie 2012. Ces travaux ont été votés lors du Budget Primitif 2012.

La commune de La Coucourde a envoyé une consultation des prix à cinq entreprises : EIFFAGE TP de Montélimar, EUROVIA DALLA de Donzère, SACER SUD EST de Châteauneuf du Rhône, SORODI de Le Poët Laval, et SCR CONSTRUCTIONS ROUTIERES de Saulce. Un affichage en Mairie a été effectué du 07 mai 2012 au 30 mai 2012 inclus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir pour l'année 2012, le devis complet de l'Entreprise SORODI du Poët Laval pour un montant de 33 387,00 € HT, soit 39 930,85 € TTC et charge le Maire de faire le nécessaire et de demander auprès du Conseil Général les subventions afférentes à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs les Adjoints et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations.

1) Travaux extérieurs :

- Programme 2012 de la voirie communale : réfection du chemin de la casse-auto, réfection du chemin menant au Rhône à Derbières, création du chemin piétonnier entre le parking des écoles

et la crèche intercommunale + 6 tonnes d'emplois partiels pour le rebouchage des nids-de-poule sur l'ensemble des voies communales. Les travaux de voirie seront réalisés par l'Entreprise SORODI.

- Les travaux de peinture de l'Agence postale communale (peintures intérieure et extérieure) seront réalisés par l'Entreprise FREYTEL en ce mois de juillet.

- L'Entreprise ARBRACADABRA a procédé à l'abattage d'un marronnier à Lachamp.

2) Communication :

- Le bulletin municipal du premier semestre 2012 et le programme des manifestations estivales 2012 ont été distribués fin juin.

3) Environnement ,Assainissement et développement durable:

- Les rapports d'activités 2011 de Montélimar Sésame sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le prix et la qualité du service public d'assainissement, le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, le rapport d'activités 2011 du SYPP (Syndicat des Portes de Provence/traitement des déchets) ainsi que le rapport d'activités 2011 du CNPE CRUAS-MEYSSE sont présentés au Conseil Municipal et commentés. Ces documents sont consultables au secrétariat de Mairie.

4) Animations/Festivités :

- Le samedi 14 juillet auront lieu, en matinée, la 16ème édition de la course pédestre « La Coucourdoise », suivie d'un apéritif offert par la Municipalité et dans l'après-midi, le concours de pétanque «Challenge de la Municipalité» aux abords de la salle d'animation rurale « Pierre BONNET ».

- Dans le cadre de SESAME FESTIVAL, un concert gratuit du groupe mexicain « les Mariachis de Atlixco » sera offert au public le dimanche 15 juillet en soirée.

5) Urbanisme (depuis le 16 mai 2012) :

- PC : 4 PC déposés 1 refusé 2 accordés dont 1 transfert sur période précédente.

- DP : 7 DP déposées 4 accordées sur période précédente 2 refusées sur période précédente.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission du Conseil Municipal de Monsieur Gilles REYNAUD. Il a, pour des raisons strictement personnelles, souhaité mettre fin à son mandat d'élus. Monsieur le Maire le remercie très sincèrement pour son implication et sa fidélité durant les 11 années passées au sein du Conseil Municipal de la Coucourde.

Monsieur le Maire présente et commente le rapport d'activités 2011 de la Communauté d'agglomération de Montélimar-Sésame. Ce document est consultable en Mairie.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 6 juillet 2012

Le Maire

Jean-Luc ZANON